

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

2 mai 2025

---

RENFORCER LE PARCOURS INCLUSIF DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP -  
(N° 1360)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 43

présenté par

Mme Dezarnaud, Mme Sylvie Bonnet, Mme Bazin-Malgras, M. Hetzel et Mme Corneloup

-----

**ARTICLE 2**

Compléter l'alinéa 2 par la phrase suivante :

« Il recense et diffuse également les bonnes pratiques locales en matière d'inclusion scolaire et d'insertion professionnelle, en partenariat avec les collectivités territoriales et les associations. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le rapport prévu à l'article 2 a pour mission d'évaluer les politiques publiques en faveur de l'éducation inclusive. Cet amendement propose d'ajouter une mission de recensement et de diffusion des bonnes pratiques locales, afin de valoriser les initiatives territoriales et de favoriser leur reproduction dans d'autres régions.